

**De:** mmeunier@ville.montreal.qc.ca

**Envoyé:** 23 janvier 2015 11:21

**À:**

**Cc:** mmalo@ville.montreal.qc.ca; hugo.st-denis@ville.montreal.qc.ca; lamine.diallo@ville.montreal.qc.ca; mfrenette@ville.montreal.qc.ca

**Objet:** RE : [DIS] Chute à neige Riverside (N/Réf. 7316-06-01-65260-19)

Bonjour

Tel que demandé, vous trouverez ci-joint une stratégie de communication élaborée en rapport aux travaux d'enlèvement des cintres dans l'intercepteur et de construction de la chute à neige Riverside.

De plus, nous vous transmettrons lundi une copie papier des plans de structure par la poste.

À la fin des travaux, nous vous transmettrons un rapport de fin de travaux quant à la gestion hors site des sols contaminés et s'il y a lieu, un avis de contamination.

Salutations,

*Michel Meunier, ing.*

Service de la concertation des arrondissements  
Ville de Montréal

425 Place Jacques-Cartier  
1<sup>er</sup> étage, bureau 100  
Montréal (Québec) H2Y 3B1  
Téléphone : 514-872-5640  
Courriel : [mmeunier@ville.montreal.qc.ca](mailto:mmeunier@ville.montreal.qc.ca)

**Montréal** 

De :

A : <mmeunier@ville.montreal.qc.ca>, <mmalo@ville.montreal.qc.ca>

Date : 2014-12-15 10:56

Objet : RE : [DIS] Chute à neige Riverside (N/Réf. 7316-06-01-65260-19)

Bonjour Monsieur Meunier,

Lors de l'analyse de votre demande, nous avons constaté l'absence de certains renseignements nécessaires à l'évaluation de votre projet et de ses conséquences sur l'environnement, notamment :

1. Élaborer un plan de communication afin d'informer les arrondissements concernés et les usagers en aval.

2015-02-11

Projet Bonaventure  
Chute à neige Riverside

---

**Projet :** Travaux d'enlèvement des cintres dans l'intercepteur sud-est et construction de la chute à neige Riverside, reliée à l'intercepteur situé sur la rue Mill, entre les rues Riverside et Bridge

**Arrondissements :** Le Sud-Ouest et Ville-Marie

---

### Contexte

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), par le biais du Bureau de Projet Bonaventure, en collaboration avec le Service de l'eau de la Ville de Montréal procédera à des travaux majeurs sur le réseau d'égout principal.

Ces travaux sont divisés en deux parties :

#### **1 — Travaux d'enlèvement de quatre (4) séries de cintres dans l'égout intercepteur Sud.**

Les quatre (4) séries de cintres ont été installées comme système de soutènement dans l'intercepteur en 1997. Ce soutènement temporaire devait permettre la construction de certaines chutes à neige à l'égout. Or, la construction de ces chutes à neige ne s'est jamais produite et ne se produira pas à la suite du développement des terrains en surface. La présence des cintres n'est donc plus requise. De plus, ces derniers étaient conçus comme soutènement temporaire et leur exposition prolongée aux conditions corrosives de l'égout les a placés dans un état de détérioration avancée. Le Service de l'eau juge nécessaires le retrait et la disposition de ces cintres.

#### **2 — Travaux de modification majeure d'une structure de chute et d'accès reliant l'égout collecteur Riverside, la conduite de refoulement Cité du Havre et l'égout intercepteur Sud.**

À la suite du réaménagement prévu de l'Autoroute Bonaventure en boulevard urbain, le site de la chute à neige Wellington situé sous cette dernière deviendra inutilisable. Le SIVT et le Bureau de Projet Bonaventure doivent donc trouver une solution de rechange afin d'éliminer la neige préalablement déposée à la chute Wellington. La solution retenue par le SIVT est de modifier la structure de chute et d'accès Riverside existante afin de l'utiliser comme chute à neige.

---

### Enjeux

#### **1 — Travaux d'enlèvement de quatre (4) séries de cintres dans l'égout intercepteur Sud.**

Les travailleurs accéderont à l'égout intercepteur Sud par la structure de chute et d'accès Riverside existante. L'égout intercepteur se situe à une profondeur importante (environ 30 mètres sous la surface). Les travailleurs devront se déplacer aux quatre (4) différents endroits dans la conduite d'égout afin de procéder au démantèlement et au transport des cintres.

Afin de rendre ces travaux possibles et sécuritaires, il est nécessaire de maintenir un tronçon de l'intercepteur Sud au sec. Cette mise à sec de l'Intercepteur Sud implique des rejets en continu d'eaux usées vers le fleuve Saint-Laurent aux différents points de dérivation.

La durée projetée des travaux à l'intérieur de l'intercepteur Sud est fixée à environ 7 jours consécutifs à raison de deux (2) quarts de travail par jour.

La durée des rejets d'eaux usées au fleuve est donc fixée à 7 jours en continu.

La date prévue de début des travaux pour cette phase est le 15 octobre 2015.

## **2 — Travaux de modification majeure d'une structure de chute et d'accès reliant l'égout collecteur Riverside, la conduite de refoulement Cité du Havre et l'égout intercepteur Sud.**

Ces travaux consisteront principalement en l'installation d'éléments préfabriqués en béton armé à l'intérieur de la structure de chute et d'accès Riverside. Certains travaux complémentaires d'excavation, de démolition et d'aménagement seront nécessaires au périmètre de la structure.

Afin de rendre les travaux à l'intérieur de la structure de chute et d'accès possibles et sécuritaires, il est nécessaire de dériver temporairement les eaux usées provenant de l'égout collecteur Riverside et de la station de pompage Cité du Havre. Cette dérivation se traduira par des rejets d'eaux usées au fleuve.

Afin de rendre les travaux extérieurs d'excavation, de démolition et d'aménagement possibles et sécuritaires et étant donné la proximité de la rue Mill avec l'aire de chantier projetée, il est nécessaire d'occuper la rue sur une largeur d'environ 6 mètres.

La durée des travaux à l'intérieur de la structure nécessitant des rejets d'eaux usées au Fleuve est évaluée à environ 20 jours. Les rejets d'eaux usées seront effectués seulement sur les heures de travail prévues soit près de 10 heures par jour.

La date prévue pour le début d'occupation du site et des travaux préparatoires est le 28 septembre 2015.

Il va sans dire que la dernière étape de la concrétisation de ce projet inclura des aménagements de surface au pourtour de la nouvelle chute à neige, dont l'installation d'éclairage et la construction d'une guérite à l'entrée du site.

La durée globale des travaux de ce projet est évaluée à environ 60 jours.

## **3 — La Ville de Montréal prendra toutes les mesures nécessaires pour informer tous ses partenaires, les arrondissements concernés et par-dessus tout, les citoyens, clubs nautiques et les marinas de cette importante contamination des eaux.**

Elle veillera également à restreindre l'accessibilité du public aux zones fluviales affectées pour protéger les usagers de ce cours d'eau encore actifs à cette date. Pêcheurs sportifs, kayakistes et surfeurs risqueraient d'être exposés à une contamination microbiologique, en raison du déversement des eaux usées. Les personnes les plus touchées seraient sans nul doute les sportifs qui pratiquent le surf aux rapides du Sault-Normand, près du complexe à logements Habitat 67.

L'opération sera effectuée en conformité avec les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement, des Parcs et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC).

### **Stratégie**

Cette analyse permet de statuer qu'une stratégie de communication reposant sur la mise en place d'outils de communication de proximité et de plus grande portée devra être déployée pour informer les publics touchés par ces travaux.

Outils de communication :

- Communiqué préparé et publié par le Service des communications de la Ville de Montréal
- Avis aux résidents distribués en porte-à-porte dans les rues avoisinantes, aussi envoyés aux hebdomadaires locaux (par les Affaires publiques)
- Courriels d'information aux partenaires :
  - Bureau du taxi, STM, BIXI, Vélo-Québec
  - Les services publics et d'urgence, etc.
  - Les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles
- Lignes téléphoniques Info-travaux et 311
- Site Internet — Carte Google indiquant les entraves et les zones à risque
- Alertes sur le compte Twitter d'Info-travaux
- Avis aux chroniqueurs à la circulation pour l'entrave sur Mill
- Achat d'encarts publicitaires dans les hebdomadaires voisins pour mettre en garde la population (facultatif)
- Conception et pose de panneaux d'interdiction d'utilisation du fleuve et de ses berges à des fins récréatives dans les secteurs identifiés par l'arrondissement de Ville-Marie (pour le Sault-Normand)
- Panneaux de la campagne de communication des chantiers routiers pour la rue Mill
- Information à la Radio-circulation
- Panneaux à messages variables (PMV), prévus selon les recommandations des gestionnaires des impacts de la circulation du Projet Bonaventure